

## Offre d'emploi : médiateur/médiatrice en santé

### Cadre de La mission

Dans le cadre du programme national de médiation en santé coordonné par la FNASAT, le médiateur assurera des missions en appui, articulation et complémentarité des équipes des trois centres sociaux gens du voyage de Charente.

Le territoire d'intervention est celui du département de la Charente, et plus particulièrement sur le Nord Charente, les agglomérations de Cognac et d'Angoulême.

Le poste est basé à Angoulême.

Les déplacements peuvent amener à se déplacer sur la région et Paris.

*Répartition hebdomadaire : 1 jour par semaine par secteur sur les actions territorialisées et 2 jours sur les missions transversales.*

### Missions

Sensibiliser les acteurs médicaux socio et de santé aux facteurs socio culturels qui déterminent l'état et le rapport à la santé des gens du voyage.

Mener, en autonomie ou en partenariat avec les acteurs de santé et les équipes des centres sociaux des actions adaptées de prévention d'éducation à la santé et de promotion de la santé sur les lieux de vie ou au centre social.

Développer les connaissances et capacités des usagers pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé.

Aller à la rencontre du public sur leurs lieux de vie, identifier les besoins et orienter/ accompagner vers les services de santé.

Participation aux réseaux partenariaux de santé (Schéma départemental, CLS, ...).

### Profil

**Formation de niveau III minimum en santé ou médicosocial.**

**Une expérience professionnelle dans le domaine de la santé est demandée.**

Capacité d'écoute, sens de la diplomatie.

Sensibilité interculturelle.

Capacité d'adaptation et d'autonomie.

Sens du travail en équipe.

Savoirs faire :

Aller à la rencontre des publics.

Analyser les situations.

Animer des temps collectifs.

Travailler en concertation.

Rendre compte de l'activité.

Maitrise de l'expression orale et écrite et de l'outil informatique.

Conditions

Prise de poste début novembre.

CDI temps plein 35 h.

Selon la convention collective ALISFA rémunération : 1950 et 2050 brut.

Permis B exigé.